

Par arrêté du Président du SCOTAT en date du 14/10/2025 est organisée une enquête publique unique relative au projet d'Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Thionvilloise, arrêté par délibération du Comité Syndical du SCOTAT le 30 juin 2025.

Objet et date de l'enquête

L'enquête publique porte sur **le projet d'Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération Thionvilloise** arrêté par délibération du Comité Syndical du SCOTAT le 30 juin 2025.

Elle se déroulera du mardi 18 novembre 2025 à 10 heures au 19 décembre 2025 à 16 heures 30, soit 32 jours consécutifs.

Le SCoT est un schéma fixant les objectifs et les orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire, avec lesquels devront être compatibles, notamment les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, ainsi que certaines opérations d'aménagement.

Cette enquête publique est organisée pour informer le public sur le projet de SCoT arrêté et recueillir ses observations et contributions. Elle est menée en vue de permettre au Comité Syndical du SCOTAT, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le dossier de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats des consultations et de l'enquête publique.

Commissaire enquêteur

Par décision du 03/10/2025, le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Jean. ANNAHEIM en qualité de Président de la commission, ainsi que de Monsieur Laurent MULLER et Mme Yanina ISUANI en qualité de membres de la commission.

Constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier du SCOT est composé :

- d'une notice générale de l'enquête publique ;
- du projet de SCoT arrêté comprenant les pièces exigées par le Code de l'urbanisme, et notamment son évaluation environnementale et le résumé non technique :
- d'un dossier administratif avec notamment des délibérations et le bilan de concertation relatifs à la présente procédure de révision ainsi que l'arrêté portant organisation de l'enquête publique;
- de l'avis de l'autorité environnementale;
- de l'avis de la CDPENAF ;
- Les avis émis par les personnes publiques associées et consultées.
- du porter à connaissance de l'État.

Siège de la présente enquête publique

Le siège de l'enquête est fixé au Syndicat Mixte du SCOTAT – 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique du projet de SCoT de l'Agglomération Thionvilloise sera consultable :

- 1) En format papier, dans les 7 lieux suivants, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, aux heures d'ouverture habituelle :
- au siège de l'enquête, à savoir au Syndicat Mixte du SCOTAT, 40 rue du Vieux Collège CS 80535 57109 THIONVILLE Cedex 9. Les heures d'ouverture habituelle sont du lundi au vendredi de 08h00 à 16h30
- aux autres lieux ci-après :

Autres lieux	Adresse	Horaires d'ouverture au public
CA Portes de France Thionville	Espace Cormontaigne 4av.Gabriel Lippmann 57972 YUTZ Cedex	Lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
CA du Val de Fensch	1, rue de Wendel 57705 Hayange Cedex	Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h
CC Cattenom et environs	2 avenue du Général de Gaulle 57570 CATTENOM	Lundi – Jeudi : 8h-12h et 13h30-17h Vendredi:8h-12h.
CC de l'Arc Mosellan	8 rue du Moulin 57920 Buding	Lundi au jeudi de 9h-12h et de 14h-17h Vendredis de 9h-12h et de 14h-16h
CC d u Bouzonvillois- Trois Frontières	3b de France 57 320 Bouzonville	Lundi, jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Mardi : 9h30-12h00 / 13h30-17h00 Vendredi : 8h30-12h00
CC du Pays Haut Val d'Alzette	392 rue du Laboratoire 57390 Audun–le-Tiche	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

2) en version numérique :

- <u>sur le site internet</u> du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise à l'adresse suivante : http://scotat.proscot-eau.fr/
- sur le site internet de l'enquête publique dématérialisée pour le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6794
- 3) **en accès sur un poste informatique au siège de l'enquête**, Syndicat Mixte du SCOTAT, 40 rue du Vieux Collège CS 80535 57109 THIONVILLE

Transmission des observations et contributions du public

Le public peut transmettre ses observations et contributions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête (à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur) qui sont prévus à cet effet aux lieux où le dossier d'enquête publique est consultable;
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur -Syndicat Mixte du SCOTAT - 40 rue du Vieux Collège - CS 80535 - 57109 THIONVILLE Cedex 9
- par courriel à l'adresse suivante : syndicat.scotat@scotat.fr
- les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : <u>enquete-publique-6794@registre-dematerialise.fr</u>
- pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante: https://www.registre-dematerialise.fr/6794

Accueil du public

Le commissaire-enquêteur reçoit le public afin de recueillir ses observations et contributions (orales ou écrites) lors des permanences aux dates et lieux suivants :

Lieux	Jours et horaires de permanence
Communauté d'agglomération du Val de Fensch	Jeudi 04 décembre 2025 – de 14h30 à 16h30
Communauté d'agglomération Porte de France Thionville	Vendredi 19 décembre 2025 de - 10h00 à 12h00
Communauté de communes de Cattenom et environs	Mardi 18 novembre 2025 – de 14h30 à 16h30
Communauté de communes de l'Arc Mosellan	Mercredi 26 novembre 2025 – de 14h30 à 16h30
Communauté de communes du Bouzonvillois-Trois Frontières	Mercredi 26 novembre 2025 – de 10h00 à 12h00
Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette	Jeudi 04 décembre 2025 – de 10h00 à 12h00
Syndicat Mixte du SCOTAT	Mardi 18 novembre 2025 - de 10h00 à 12h00 Vendredi 19 décembre 2025 – de 14h30 à 16h30

Mesures de publicité

Un avis au public pour l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département : le Républicain Lorrain et la Semaine.

Il est rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les mêmes journaux. Cet avis est également affiché au siège du syndicat mixte du SCOTAT, dans les communautés de communes et d'agglomération faisant parties du périmètre du SCOTAT, ainsi que dans les mairies et publié sur le site internet du SCOT.

Clôture de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaireenquêteur. Ce dernier établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, son analyse et présentant ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaireenquêteur pendant un an à compter de sa remise par le commissaire-enquêteur :

- au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du SCOTAT 15 route de Manom CS 80535 57109 THIONVILLE Cedex 9 ;
- sur le site internet dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6794

Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de Moselle, à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Personne responsable du projet de l'élaboration du SCoT et informations complémentaires

La personne responsable du projet de l'élaboration du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise est Monsieur Roger SCHREIBER, Président du Syndicat Mixte du SCOTAT. Des informations complémentaires relatives au projet de SCoT et à l'organisation de la présente enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur Thierry CARRÉ, Directeur Général du Syndicat Mixte du SCOTAT :

- par voie postale à l'adresse suivante : 40 rue du vieux collège CS 80535 57109 THIONVILLE Cedex 9 :
- par courriel à l'adresse suivante : syndicat.scotat@scotat.fr